

Séance du 05 juin 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufréne à M. Massé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Divers travaux sur les espaces publics - Dossier de Consultation des Entreprises.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Direction des Espaces Publics procède régulièrement à des opérations de grosses réparations du domaine public communal ou de création de nouveaux aménagements.

Les travaux résultent des demandes de la population dans des domaines aussi divers que la sécurité routière, la circulation, le stationnement, ce qui rend imprévisible la majorité des interventions à réaliser.

Pour ce faire, elle fait appel à l'entreprise à travers un marché à bons de commande. Le précédent, notifié le 29 mars 2002, arrive à son montant maximum.

En conséquence, il est proposé de lancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert un nouveau dossier de consultation des entreprises qui donnera lieu à un marché à bons de commande d'un montant minimum de 300 000 € et maximum de 600 000 € dans le délai maximal de 2 ans. Ce marché pourra être reconduit sans que sa durée totale excède 3 ans et son montant maximum 900 000 €.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises et la procédure de dévolution du marché,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer la consultation et à signer avec l'entreprise retenue le marché nécessaire,
- en cas d'appel d'offres infructueux, d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager la consultation et les discussions en vue de la passation d'un marché négocié et à signer avec l'entreprise retenue dans ce cadre le marché nécessaire.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2003 et ultérieurs.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.